

## Les élus locaux, présidents d'Epl, mobilisés pour offrir une réelle solution à la crise des urgences

**La mission flash, commanditée par le Président Macron pour identifier les solutions face à la crise des urgences hospitalières a rendu son rapport le 1er juillet. Parmi les 41 propositions préconisées pour juguler la situation de crise, figure l'ouverture de maisons médicales par les territoires. Une offre que portent déjà certains élus locaux avec l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires grâce aux Entreprises publiques locales qu'ils président. Après avoir envoyé une contribution à la Mission afin de promouvoir ce modèle encore méconnu, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales confirme sa volonté d'être un acteur stratégique du secteur de la santé locale.**

Au-delà des solutions retenues pour contenir la crise estivale, premier sujet de préoccupation de la Mission, caractérisée par un afflux de patients et une baisse du personnel mobilisé, le groupe de travail de la Mission flash esquisse, dans son rapport du 1er juillet, les bases d'une réflexion de fond où les territoires prendraient toute leur place. Il est donc temps alors d'imaginer des transformations permettant d'améliorer durablement l'accès aux soins dans les territoires, et de passer d'une logique d'offre de soins à une logique de réponse aux besoins de nos concitoyens.

La Mission souligne notamment à quel point les collectivités peuvent aider au déploiement de l'offre de soins non programmés dans certains territoires, comme les zones rurales ou semi rurales en fournissant des locaux, équipements, voire des moyens humains. S'agissant de l'organisation des soins non programmés (axe n° 5), elle souligne à quel point les maisons de santé constituent une réponse efficace à la demande de soins de premiers recours.

Les Epl, véritables couteaux-suisse pour la gestion des services publics locaux, ont déjà investi le secteur de la santé pour répondre de manière concrète aux besoins criants de leurs territoires. La diversité des modalités d'intervention, de la construction immobilière à la gestion opérationnelle des maisons de santé, permet aux élus locaux de bénéficier d'une solution sur-mesure qui s'adapte à tous les contextes territoriaux. Les grandes agglomérations déploient d'ores et déjà via leurs Sem immobilières des offres pour un accès à la santé pour tous.

A l'image de la Caennaise qui a inauguré le pôle St Laurent en janvier 2020 avec un espace de 1 600 m<sup>2</sup> proposant une offre complète de soins en plein centre-ville. Habitation moderne, Sem immobilière historique de l'Eurométropole de Strasbourg, a acquis et transformé un local de 700 m<sup>2</sup> dans le Quartier politique de la ville (QPV) de la Cité de l'III pour y implanter en 2021 une maison de santé qu'elle loue à prix attractif à une douzaine de professionnels de santé. Dans les petites villes ou communes rurales, le désert médical est encore plus prégnant. C'est pourquoi, en 2016, la Sem de Savigny-le-Temple en Seine-et-Marne a élargi ses compétences de bailleur social pour intégrer la possibilité de répondre aux besoins urgents de médecins généralistes et spécialistes sur la commune. La Semcoda a, quant à elle, construit, à Nantua dans l'Ain, une maison de santé qui accueille 50 professionnels de santé sur plus de 4 500 m<sup>2</sup>.

"Les Entreprises publiques locales disposent d'une solide expérience en matière de construction et de gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles. Leur présence sur l'ensemble du territoire national, leur capacité d'investissement et leur expertise en matière d'ingénierie immobilière en font des outils particulièrement adaptés au développement des maisons de santé et des maisons médicales de garde." Syamak Agha Babaei, vice-président de la FedEpl, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg et médecin urgentiste à l'hôpital de Strasbourg.

- 1355 Epl en France
- + de 30 Epl interviennent directement ou via leurs filiales en matière de santé locale

CHIFFRES CLÉS

### Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 355 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros et totalisent plus de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur [lesepl.fr](http://lesepl.fr)



Contact presse  
Violaine Hacke, attachée de presse  
06 28 47 53 55  
[violainehacke@gmail.com](mailto:violainehacke@gmail.com)

Contact FedEpl  
Peggy Banget-Mossaz, Responsable communication  
01 53 32 22 07  
[p.banget-mossaz@lesepl.fr](mailto:p.banget-mossaz@lesepl.fr)